

La lutte contre les mariages et grossesses précoces : le rôle de la communauté éducative

Amnesty –Sénégal et L'EIP -Sénégal ont organisé plusieurs ateliers sur la prévention contre les mariages et grossesses précoces en milieu scolaire dans la plupart des régions du Sénégal, durant l'année 2012 : Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Oussouye, Podor, Matam, Tambacounda, Kédougou pour sensibiliser la communauté éducative sur ce fléau.

Contexte et justification

Au Sénégal, si l'accès des filles à l'école a engendré des progrès considérables grâce à la SCOFI, leur maintien pose cependant des problèmes. Les filles abandonnent l'école très tôt et entre autres raisons, les mariages et grossesses précoces constatées surtout au sud, à l'est et au nord du pays. Il ne se passe pas de mois sans que la presse ne se fasse l'écho de mariages ou de grossesses précoces à l'école. Ce sont des filles mineures, de moins de 13 ans qu'on donne ainsi en mariage généralement à des personnes plus âgées ou des filles de moins de 18 ans qui contractent des grossesses souvent non désirées.

Une argumentation culturelle dense est souvent servie par les parents pour expliquer les mariages précoces surtout en milieu « hal pular », mandingue ou soninké mais aujourd'hui il est possible de battre en brèche ces justificatifs par une contre argumentation solide. Par rapport aux grossesses précoces, les violences sexuelles, les abus sexuels mais surtout l'exploitation sexuelle expliquent en partie cette forme de violence en milieu scolaire. A cela il faut ajouter l'influence des pairs, le rôle des médias, la mal gouvernance scolaire, le manque de formation des enseignants à la déontologie, la non prise en compte de ces formes de violences par les règlements scolaires etc...

L'éducation est pourtant un droit fondamental et en vertu de la loi 2004-37 modifiant et complétant la loi d'orientation de l'éducation nationale 91-22 du 16 février 1991, la scolarité est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 à 16 ans. L'Etat a l'obligation de maintenir, au sein du système scolaire, les enfants âgés de 6 à 16 ans. La scolarité est assurée gratuitement au sein des établissements publics d'enseignement (article 3 bis).

Dans cette lutte contre les mariages et grossesses précoces, les responsabilités sont partagées. Toute la communauté éducative doit être impliquée, les élèves, les membres de l'administration, les professeurs, les parents d'élèves et revisiter les règlements intérieurs, le code de déontologie, instaurer une bonne gouvernance scolaire entre autre stratégie.

Chaque acteur doit jouer sa partition afin que le droit à l'éducation des filles ne soit pas un slogan creux.

BUT :

Réduire par la sensibilisation et la formation les grossesses précoces en milieu scolaire

OBJECTIFS :

- Reconnaitre les droits de l'enfant à la protection, à la santé et à l'éducation
- Découvrir les caractéristiques de la santé de la reproduction
- Reconnaitre la vulnérabilité de la petite fille mineure
- Reconnaitre les causes des mariages et grossesses précoces
- Identifier les risques liés aux mariages et grossesses précoces pour la petite fille mineure
- Identifier les voies et moyens d'éradiquer sinon de réduire les cas de grossesses précoces à l'école
- Elaborer un plan d'action

CIBLES :

Membres de l'administration, proviseurs, Censeurs, principaux, surveillants, professeurs, élèves , parents d'élèves

RESULTATS ATTENDUS

- La santé de la reproduction est mieux comprise ainsi que les risques des grossesses précoces
- Un listing des causes des grossesses et mariages précoces
- Un plan d'action ou un document de stratégie d'éradication sinon de réduction des grossesses précoces à l'école

MODALITES ET DEROULEMENT

- Compte tenu de l'implication de toute la communauté éducative, dans cette œuvre l'activité se déroulera en deux temps :
- une première partie où chaque cible réfléchira sur les actions à conduire en tant qu'acteur dans la réduction des mariages et grossesses précoces.
- une deuxième partie qui va rassembler l'ensemble des cibles afin de produire un document de stratégie pour réduire les mariages et grossesses, une sorte de synthèse .
- une troisième partie va consister à élaborer un plan d'action à réaliser par la localité

PROGRAMME

JOUR I

8h-9h :Accueil et mise en place des participants

9h-9h 30h :Négociations des objectifs

9h30-10h : Grossesses précoces, un fléau en milieu scolaire et Droits de la petite fille

10h -10 h30 : Adolescence, puberté, santé de la reproduction et grossesses précoces

10h30-11h : Les grossesses précoces et les dispositions du code pénal

11h-11h 30 : Pause –café

11h 30-14h : Travail en atelier séparé

14h-16h : Pause –repas

16 h-18h : rapport des groupes

JOUR II

9h-11h : Discussions en grand groupe et synthèse

11h-11h 30 : pause- café

11h 30-14h : Elaboration d'un plan d'action

14h -15h 30 : Pause-repas

15h 30-17h : Adoption du plan d'action

17h-18h : clôture

